

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents exceptés :

- Madame Caroline BOURDIER-GARREC, excusée, qui donne pouvoir à Madame Adeline PRENVEILLE,
- Monsieur Jean-Luc KERGLONOU, excusé, qui donne pouvoir à Monsieur Pierre CABON.

Madame Myriam BOULIC est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

DCM 2018-01-01 Marché « mairie et logements » : attribution des lots

La Commission d'Appel d'Offres du 17 janvier 2018 ayant décidé l'attribution des différents lots, en se référant à l'analyse des offres faite par le maître d'œuvre, Madame Pascale André, Maire, propose au Conseil Municipal de valider l'ensemble des attributions sur ces bases, à savoir :

LOT	INTITULE	ENTREPRISE RETENUE	PRIX HT
1	DESAMIANTAGE/DEMOLITION/GROS OEUVRE	FOREST	297 000.00 €
2	CHARPENTE BOIS ET BARDAGE BOIS	L'HOSTIS	30 632.19 €
3	COUVERTURE ET BARDAGE	MOAL	39 591.91 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES	LE GALL	52 003.03 €
5	SERRURERIE	A2C	11 056.00 €
6	CLOISONS/DOUBLAGES/PLAFONDS SUSPENDUS	GELEBART	76 000,00 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	MORVAN	35 200,00 €
8	REVETEMENTS DE SOLS/CARRELAGE/FAIENCE	GORDET	24 187.24 €
9	PEINTURE/NETTOYAGE	FIEL	13 992,00 €
10	CHAUFFAGE-VENTILATION/PLOMBERIE	EPC	65 800,00 €
11	ELECTRICITE	SNEF	49 500,00 €
12	VRD/AMENAGEMENTS EXTERIEURS	STPA	71 121.70 €
		TOTAL HT	766 084.07 €

Suite à la remise des offres courant décembre 2017 pour l'ensemble des lots, Madame Pascale André précise que, les besoins liés aux lots 1 (désamiantage/démolition/gros œuvre et 12 (VRD et aménagements extérieurs) nécessitaient d'être re-précisés. Aussi, certains points ont été détaillés et de nouvelles propositions ont été remises par les entreprises concernées.

Après avoir pris connaissance des différents plans et coupes du projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution des différents lots présentée.

Madame Pascale André signale également qu'une réunion se tiendra le 02 février 2018 avec les entreprises retenues afin de définir le calendrier prévisionnel des travaux.

DCM 2018-01-02 Décision modificative n°4 - Budget Commune

Il convient d'ajuster la comptabilité pour régulariser les écritures comptables comme suit :

Article	Compte	Opération	Montant
2111	Terrains nus	63 - Réserves foncières	- 32 000 €
1641	Emprunts en euros	-	+ 32 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°4 du Budget Commune et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2018-01-03 Restes à réaliser 2017

Afin d'harmoniser les données avec celles de la Trésorerie, et considérant la nécessité de pouvoir régler en début d'année 2018 les investissements commencés mais inachevés, il convient de modifier les restes à réaliser 2017.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-08-05 en date du 18 décembre 2017.

CODE	LIBELLÉ OPÉRATION	MONTANT REPORT
12	VOIRIE	6 000 €
15	CANTINE	3 000 €
55	ECOLE	18 000 €
63	RÉSERVES FONCIERES	4 400 €
79	DIVERS MATÉRIELS	6 700 €
82	COMPLEXE MULTI FONCTION	9 000 €
85	BATIMENTS COMMUNAUX	5 000 €
88	NUMERISATION ACTES ETAT CIVIL	5 000 €
89	AMENAGEMENT LOTISSEMENT TOULQUER	85 000 €
90	AMENAGEMENT LOTISSEMENT RUE DE LA GARE	215 000 €
91	LOCAL DE RANGEMENT PRES DU STADE	23 000 €
102	AMENAGEMENT ROUTE DE TREZEGUER	78 000 €
103	MAIRIE	16 000 €
112	TROTTOIRS ET VOIRIE RTE DE BRELES	32 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve, le montant des restes à réaliser 2017 tel que présenté et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2018-01-04 Convention avec le SDEF pour la dépose EP Mairie

Monsieur Joseph RAGUENES, adjoint au maire en charge des travaux, informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie, la commune sollicite le SDEF pour la Dépose EP 56 60 61 Place de l'église.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fonds de concours. Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Lanrivoaré afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation totale des dépenses se monte à 1 626.50 € HT soit **1 951.80 € TTC**.

Le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 0 €

Financement de la commune : 1 625.50 € HT.

Monsieur Joseph RAGUENES précise que le montant de la dépose des points lumineux, initialement prévu dans le lot 1 du projet Mairie, sera par conséquent déduit de ce lot. Il indique par ailleurs que, dans le cadre du projet Mairie, l'éclairage public devra rester indépendant des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de réalisation des travaux de dépose EP Place de l'église.
- D'approuver le plan de financement proposé et le versement d'une participation estimée à un montant de 1 951.80 € TTC.
- D'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Question diverses

Madame Pascale ANDRE, Maire, donne lecture du courrier de remerciement reçu du Président de la Protection Civile suite à l'attribution d'une aide de 1 000 € votée par le Conseil Municipal du 25 septembre 2017 et ce, dans le cadre de l'appel aux dons formulé suite au passage de l'ouragan Irma à Saint-Barthélémy et à Saint-Martin.

Séance levée à 20h55.